

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-23/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement

n° 69-23/SG/CG

Ministère

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication

4 janvier 1969

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1969

Date du numéro

25 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est attribuée, pour l'année scolaire 1968-1969, une pare d'études en métropole, à M. Ali Hassan, répétiteur de langue afar à l'Ecole nationale des langues orientales.